

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024**



Municipalité du Village de Massueville

**Lundi le 4 novembre 2024**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 4 novembre 2024 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Richard Gauthier et les conseillers Debra Millington, Jessica Lambert, Michael Lusignan, Louis Fillion et Pierre Michaud;

Le conseiller Jonathan Fortier est absent de la séance;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de son suivi;
4. Documents déposés et correspondance;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
  - 7.1 Suivi des différents comités s'il y a lieu;
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
  - 8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement afin de modifier les normes relatives aux allées de circulation à l'intérieur des projets résidentiels intégrés;
  - 8.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement régissant les ententes portant sur la réalisation des travaux municipaux;

**9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;

**11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**

- 11.1 Rapport de l'inspecteur municipal;

**12. ADMINISTRATION**

- 12.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2024;
- 12.2 Dépôt et approbation des états financiers 2023;
- 12.3 Mise à niveau des ententes entre Saint-Aimé et Massueville;
- 12.4 Renouvellement du contrat de gestion des communications 911;
- 12.5 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massueville - Approbation du budget 2025;
- 12.6 Régie d'aqueduc Richelieu Centre - Approbation du budget 2025;
- 12.7 Comité de la Halle - Approbation du budget 2025;
- 12.8 Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville - Approbation du budget 2025;
- 12.9 Loisirs Saint-Aimé/Massueville - Approbation du budget 2025;
- 12.10 Appel d'offres de services pour les vérificateurs comptables pour les années 2024, 2025 et 2026;
- 12.11 Calendrier des séances du conseil 2025;
- 12.12 Autorisation de procéder à la vente d'un terrain - rue Saint-Pierre;
- 12.13 Motion de félicitations à M. Denis Marion;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



13. Période de questions;
14. Affaires nouvelles;
15. Questions diverses;
16. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2024-11-303

2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
**IL EST RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté;

Tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-304

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de son suivi

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 7 octobre 2024, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
**IL EST RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal et le suivi de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Documents déposés et correspondance

**Municipalité de Massueville** - Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre; (Point 3 Ordre du jour)

**Municipalité de Massueville** - Projet de règlement afin de modifier les normes relatives aux allées de circulation à l'intérieur des projets résidentiels intégrés; (Point 8.1 Ordre du jour)

**Municipalité de Massueville** - Rapport du mois d'octobre 2024 de l'inspecteur en bâtiment et environnement; (Point 10.1 Ordre du jour)

**Municipalité de Massueville** - Rapport du mois d'octobre 2024 de l'inspecteur municipal; (Point 11.1 Ordre du jour)

**Hébert Marsolais - société comptable en nom collectif** - Rapport financier consolidé de l'année 2023; (Point 12.2 Ordre du jour)

**CAUCA** - Renouvellement du contrat de gestion des communications 911; (Point 12.4 Ordre du jour)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Régie intermunicipale de protection incendie – Budget 2025; (Point 12.5 Ordre du jour)

Régie aqueduc Richelieu Centre – Budget 2025; (Point 12.6 Ordre du jour)

Comité de la Halle – Budget 2025; (Point 12.7 Ordre du jour)

Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville – Budget 2025; (Point 12.8 Ordre du jour)

Loisirs Saint-Aimé/Massueville – Budget 2025; (Point 12.9 Ordre du jour)

Correspondance disponible pour consultation:

Office d'habitation Pierre-De Saurel – Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024

Municipalité de Saint-David – Utilisation du centre récréatif de Saint-David

#### 5. Période de questions

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

#### 6. Rapport du maire

Bonjour chères citoyennes, chers citoyens,

Pour débiter, j'aimerais au nom du conseil municipal remercier Mme Claire Montplaisir pour toutes ces années de bénévolat au sein de la communauté. Autant au comité de la CDTC que de la bibliothèque et j'en passe. Elle aura été fort appréciée de tous. Je lui souhaite une très belle retraite et du repos bien mérité.

Le mois d'octobre aura été rempli de travaux pour votre conseil. Un premier projet sur lequel nous travaillons depuis déjà quelques mois a finalement abouti à la fin du mois. Une demande des membres du club FADOQ nous avait été faite et deux beaux terrains de pétanque ont été construits dans le carré Royal. C'est pour vous, alors profitez-en. Il y aura d'autres aménagements à y faire l'an prochain, entre autres y ajouter des bancs.

Les enfants de l'école Christ-Roi ont remporté le défi des cubes d'énergie de la Montérégie cette année. Bravo à vous tous, vous êtes notre futur et nous devons en être fiers. Ils se sont vu remettre chacun des espadrilles et une grande fête a été organisée à l'école par le défi Pierre Lavoie le 10 octobre dernier afin de souligner cette victoire.

La fête des récoltes a, encore une fois, été un succès retentissant. Plus de 3 000 personnes seraient passées par chez nous ce 13 octobre. Continuons de travailler ensemble afin de faire rayonner la municipalité mais aussi la région. On parle de nous régionalement et c'est grâce à des initiatives comme celle-ci.

Le Théâtre de Massueville a connu ses débuts officiels aussi à la fin du mois et laissez-moi vous dire que c'était merveilleux. La programmation est riche et divertissante. Pour chaque représentation, ou presque, il y aura des billets (en quantités limitées, bien sûr) disponibles gratuitement pour les citoyens, profitez-en, car sinon, vous manquerez quelque chose, je vous le dis.

J'ai participé à la nuit des sans-abris à Sorel le 18 octobre dernier. Triste est notre réalité en tant que société. Personne n'est à l'abri d'avoir un mauvais coup dans la vie. Aidons les plus démunis. Un bonjour, ça ne fait de mal à personne, mais vous pourriez changer

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



le cours de sa journée simplement avec ces paroles. La maladie mentale est omniprésente chez ces personnes. Comme société, nous devons y voir et non pas nous fermer les yeux.

La guignolée aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre, je vous invite à être généreux. Votre équipe maire et conseiller.ères passera de porte en porte afin de ramasser de l'argent, comptant seulement. Pour des dons par carte de débit, veuillez passer à la mairie durant les heures normales de bureau.

Une petite mise au point s'impose ici.

Nous avons des lois et règlements au village. Notre devoir, en tant que conseil municipal, est de voir à ce qu'ils soient respectés. Nos infrastructures coûtent de plus en plus cher à construire et réparer. On me reproche d'y voir, on me reproche de voir à la sécurité de nos citoyens, en particulier nos enfants. Alors laissez-moi vous dire que tant que je serai maire, je verrai, autant que ce sera possible, à ces problèmes.

Alors, si on me reproche de vouloir protéger nos infrastructures, le bien-être et la sécurité de nos citoyens, j'accepte ces reproches.

Je continuerai à travailler selon ma conscience, quitte à faire des mécontents. Ça fait partie du mandat d'un maire de le faire. C'est pour toutes ces raisons que je fais ce travail, car je souhaite changer les choses pour le mieux, améliorer notre qualité de vie, etc.

J'aime mon rôle et les impacts que nous avons sur notre société en tant que politiciens, mais aussi en tant qu'humains. Car avant tout, je suis un humain qui ne veut que le bien de tous, même si ça peut être perçu autrement par certaines personnes.

Richard Gauthier, Maire

## 7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

### 7.1 Suivi des différents comités

*Bibliothèque* : - Un atelier de photo est prévu le 12 novembre. Le budget 2025 a été adopté par les membres du comité.

*Loisirs* : Le budget 2025 a été adopté. L'organisation du tournoi de soccer va bon train. La municipalité de Saint-Marcel est en pourparlers pour joindre les camps de jour pour l'été prochain. Une offre d'emploi pour l'entretien de la patinoire est actuellement en cours pour l'hiver 2024-2025. Une soirée cinéma est prévue en novembre.

*Incendie* : La construction de la nouvelle caserne se poursuit. Le directeur général fait état de ses discussions avec les membres de l'organisation et avec l'entrepreneur afin qu'il puisse effectuer des réparations sur la rue Saint-Pierre dans le cadre des travaux actuellement en cours.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



## 8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement afin de modifier les normes relatives aux allées de circulation à l'intérieur des projets résidentiels intégrés

Par la présente, je, Debra Millington, conseillère, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 493-24 afin de modifier les normes relatives aux allées de circulation à l'intérieur des projets résidentiels intégrés.

Je dépose le projet du règlement numéro 493-24 intitulé « Projet de règlement afin de modifier les normes relatives aux allées de circulation à l'intérieur des projets résidentiels intégrés ».

8.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement régissant les ententes portant sur la réalisation des travaux municipaux

Par la présente, je, Louis Fillion, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 494-24 régissant les ententes portant sur la réalisation des travaux municipaux.

Je confirme le dépôt, à la prochaine séance du conseil, du projet de règlement numéro 494-24 intitulé « Projet de règlement régissant les ententes portant sur la réalisation des travaux municipaux ».

## 9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10 SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

#### 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Le rapport du mois d'octobre 2024 de l'inspecteur en bâtiment est déposé au conseil pour son appréciation.

### 11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

#### 11.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées

Le rapport du mois d'octobre 2024 de l'inspecteur municipal est déposé au conseil pour son appréciation.

## 12. ADMINISTRATION

Rés. 2024-11-305

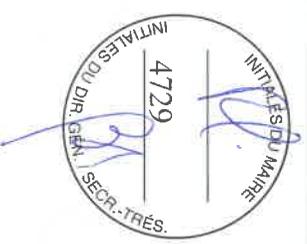
### 12.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité du Village de Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses.

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;  
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période du mois d'octobre 2024 pour un total de 80 714.76

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C2400197	C.N.E.S.T.	419,99 \$
C2400198	Fonds d'information sur le territoire	12,00 \$
C2400199	Les 2 Rives	439,20 \$
C2400200	Municipalité de Saint-Aimé	204,60 \$
C2400201	Régie d'aqueduc de Richelieu Centre	3 792,42 \$
C2400202	Régie inter. protection incendie	7 439,14 \$
C2400203	Eurofins EnvironeX	376,65 \$
C2400205	Danis Construction inc.	8 410,36 \$
C2400206	Quincaillerie Yamaska inc.	51,42 \$
C2400207	Buropro Ciation	97,44 \$
C2400208	Paulhus, Manon	229,95 \$
C2400209	Catherine Tétreault, ingénieure,	1 113,82 \$
C2400210	Purolator inc.	10,06 \$
C2400212	Lignes Maska	1 310,72 \$
C2400213	Gerard Dion & Fils inc.	964,07 \$
C2400214	Perron, Karine	216,24 \$
C2400215	Construction Déric	5 748,75 \$
C2400216	FQM Services	684,10 \$
C2400217	es entreprises Alexandre Bond inc.	16 096,50 \$
C2400218	Dépanneur S. G. Bardier	686,26 \$
C2400219	ADN Communication	36,68 \$
C2400221	Chapiteaux Montérégie	632,36 \$
L2400147	Desjardins Sécurité Financière	1 705,42 \$
L2400148	Hydro-Québec	381,79 \$
L2400149	Hydro-Québec	1 483,43 \$
L2400150	Hydro-Québec	42,38 \$
L2400151	Hydro-Québec	129,06 \$
L2400152	Hydro-Québec	65,23 \$
L2400153	Hydro-Québec	79,52 \$
L2400154	Hydro-Québec	704,14 \$
L2400155	Hydro-Québec	276,21 \$
L2400156	Ministre du Revenu du Québec	4 555,27 \$
L2400157	Receveur Général du Canada	1 679,00 \$
L2400158	Télébec S.E.C.	316,70 \$
L2400159	Visa Desjardins bureau	88,76 \$
L2400160	Fonds de Solidarité FTQ	500,00 \$
L2400161	Ministre des Finances du Québec	18 162,00 \$
L2400162	Grenke	407,01 \$
L2400163	Kubota Drummondville	428,04 \$
L2400164	CoopTel	85,96 \$
L2400165	Global Payments	238,03 \$
L2400166	Visa Desjardins voirie	321,74 \$
L2400167	Hydro-Québec	468,99 \$
<b>TOTAL</b>		<b>80 714,76 \$</b>

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Rés. 2024-11-306

12.2 Dépôt des états financiers se terminant le 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la firme Hébert Marsolais, société comptable en nom collectif, a déposé le 28 octobre 2024 le rapport financier consolidé de l'année 2023 au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Massueville;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hébert Marsolais, société comptable en nom collectif, a présenté le rapport financier consolidé de l'année 2023 aux membres du conseil municipal de la Municipalité de Massueville lors d'une séance de travail via TEAM, tenue le 4 novembre 2024;

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;  
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Massueville adopte tel quel le rapport financier consolidé du 31 décembre 2023 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-307

12.3 Mise à niveau des ententes entre Saint-Aimé et Massueville

CONSIDÉRANT que le 16 février 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Aimé recevait une correspondance de la municipalité de Massueville dans laquelle elle était invitée à une rencontre exploratoire pour connaître les avantages, les opportunités et les inconvénients pouvant être liés à un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Aimé a décliné verbalement cette invitation à une rencontre exploratoire;

CONSIDÉRANT que malgré cette décision négative du conseil municipal de Saint-Aimé, le conseil municipal de Massueville a tout de même poursuivi sa réflexion d'analyse de la situation;

CONSIDÉRANT que dans une correspondance du 22 juillet 2024, le conseil municipal de Massueville informait le conseil municipal de la municipalité de Saint-Aimé de son intention de discuter et de remettre en question certains éléments du modèle de gestion financière actuelle d'ententes entre nos municipalités tout en estimant que ces ententes devaient maintenant refléter une gestion plus juste et équitable du milieu de vie commun en tenant compte notamment de la valeur foncière uniformisée de chaque municipalité, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Massueville avait mandaté le directeur général et greffier-trésorier de même que le maire, pour conclure de nouvelles ententes avec le conseil municipal de Saint-Aimé au plus tard le 18 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'en date de la présente séance, aucune entente n'a été conclue entre les deux conseils municipaux;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à ce que le conseil municipal de Saint-Aimé confirme, par une résolution, sa position quant à la possibilité et volonté ou non d'établir de nouvelles ententes avec la municipalité de Massueville sur les sujets mentionnés dans la correspondance du 22 juillet ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



QUE, en cas de confirmation positive du paragraphe précédent, le conseil municipal de Saint-Aimé confirme son intention d'accepter ou non la présence d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de favoriser et encadrer les discussions entre les municipalités en vue de conclure de nouvelles ententes;

QU'UNE copie de la résolution demandée soit transmise au conseil municipal de la municipalité de Massueville et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2024-11-308

12.4 Renouvellement du contrat de gestion des communications 911

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment des centres traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini par la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoire de toutes municipalités désignées par cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et réparation des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur du territoire et/ou de territoires ou de parties de territoire de toutes municipalités ci-après désignées ;

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER à CAUCA le contrat de service d'appels 911 pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2024 pour un contrat de cinq ans;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-309

12.5 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue -  
Approbation du budget 2025

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue. Ce budget prévoit une quote-part pour l'exercice financier 2025 de cent un mille deux cent quatre-vingt-un (101 281,00\$) - quote-part générale et quote-part renouvellement des véhicules) comparativement à un total de quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix (89 270,00\$) pour les mêmes items en 2024.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Louis Fillion, Jessica Lambert et Pierre Michaud

En défaveur : Les conseillers Debra Millington et Michael Lusignan.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue telles qu'elles sont déposées.

Adopté à la majorité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-310

12.6 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Approbation du budget 2025

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2025 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre. Ce budget prévoit :

- Une consommation d'eau pour un montant de 62 050 \$ comparativement à 51 750 \$ en 2024;
- Une quote-part du règlement 2009-02 de 23 472 \$ comparativement à 21 437\$ en 2024;
- Un montant facturé à même le surplus non affecté de 1 536,00\$ soit le même montant qu'en 2024;
- Un nouveau montant de 2 246\$ concernant l'ajustement du prix de l'eau 2023 (coût réel);
- Un montant de 7 853\$ pour le remplacement des membranes comparativement à 2 314\$ en 2024;
- Le total des services pour l'année 2025 est donc estimé à 97 157\$ comparativement à 75 501 \$ pour 2024.

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;  
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2025 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre telles qu'elles sont déposées.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-311

12.7 Approbation du budget pour la gestion de la Halle et Carré Royal 2025

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2025 du Comité de gestion de la Halle et du Carré Royal. Les membres du Comité demandent une participation financière de 5 425,00 \$ à chacune des Municipalités (Saint-Aimé et Massueville), comparativement à 5 375,00 \$ en 2024.

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par la conseillère Debra Millington;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2025 pour la gestion de la Halle et Carré Royal 2025 tel que présenté, en tenant compte de la demande de la municipalité de Massueville de revoir le partage des coûts de la quote-part de chacune des deux municipalités.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Rés. 2024-11-312 12.8 Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville - Approbation du budget 2025

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2025 de la Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville. Les membres du Comité de la bibliothèque demandent une participation financière de 4000,00 \$ à chacune des Municipalités (Saint-Aimé et Massueville), soit le même montant qu'en 2024.

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;  
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2025 de la Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville tel que présenté, en tenant compte de la demande de la municipalité de Massueville de revoir le partage des coûts de la quote-part de chacune des deux municipalités.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-313 12.9 Loisirs Aimé/Massueville - Approbation du budget 2025

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2025 des Loisirs Saint-Aimé/Massueville. Les membres du Comité des loisirs demandent une participation financière de 32 575,00\$ à chacune des Municipalités (Saint-Aimé et Massueville), montant qui était de 31 933,00\$ en 2024.

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;  
Appuyée par le conseiller Pierre Michaud;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2025 des Loisirs Aimé/Massueville tel que présenté, en tenant compte de la demande de la municipalité de Massueville de revoir le partage des coûts de la quote-part de chacune des deux municipalités.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-314

12.10 Appel d'offres de services pour les vérificateurs comptables pour les années 2024, 2025 et 2026

CONSIDÉRANT la conclusion du rapport financier consolidé de l'année 2023 par la firme Hébert Marsolais, société comptable, et par le fait même la terminaison de l'entente établie par la résolution 2021-08-110 pour l'audit des années 2021, 2022 et 2023 (c. c. | 11.3.1);

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER le lancement de l'appel d'offres visant à obtenir des propositions de bureaux de comptables pour la fourniture des services professionnels d'un vérificateur externe, pour procéder à l'audit financier de la Municipalité pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès de firmes de comptables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024**



Rés. 2024-11-314

12.11 Calendrier des séances du conseil 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;  
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

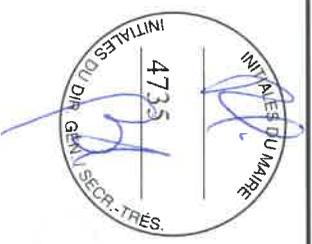
QUE le calendrier donné ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

Calendrier 2025 Séances ordinaires du conseil municipal de Massueville Début à 19h30																											
<b>Janvier</b>						<b>Février</b>						<b>Mars</b>						<b>Juin</b>									
D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S				
			1	2	3	4					1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7			
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	8	9	10	11	12	13	14
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	15	16	17	18	19	20	21
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	22	23	24	25	26	27	28
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	30	31						29	30						
<b>Avril</b>						<b>Mai</b>						<b>Juillet</b>						<b>Septembre</b>									
D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S				
		1	2	3	4	5				1	2	3	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6			
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
													31														
<b>Octobre</b>						<b>Novembre</b>						<b>Décembre</b>															
D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S										
		1	2	3	4						1	1	2	3	4	5	6										
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13							
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20							
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27							
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31										
							30																				

QU'UN avis public annonçant le présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Rés. 2024-11-315

12.12 Autorisation de procéder à la vente d'un terrain – rue Saint-Pierre

ATTENDU QUE la municipalité de Massueville est disposée à vendre le lot vacant 3 217 553 afin de poursuivre le développement immobilier de la Municipalité de Massueville;

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
IL EST RESOLU

QUE le conseil municipal mandate le directeur général pour recevoir une offre de services de courtage immobilier de madame Rachel Day Circé, résidente de Massueville et courtière immobilière, pour la vente du lot 3 217 553 situé sur la rue Bousquet;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général pour s'assurer que l'offre de services soumise par la courtière est compétitive dans le contexte du marché immobilier local;

QUE le conseil municipal autorise par la suite le directeur général à procéder à la mise en vente du lot numéro 3 217 553.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-11-316

12.13 Motion de félicitations à M. Denis Marion

CONSIDÉRANT la nomination récente de monsieur Denis Marion par le conseil des ministres du Québec pour poursuivre son travail en tant que président du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Marion envers la communauté de Massueville et son parcours inspirant;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;  
IL EST RESOLU

QUE le conseil municipal de Massueville adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Denis Marion pour cette nomination qui fait honneur à notre communauté;

QUE le conseil municipal de Massueville transmette à monsieur Denis Marion ses félicitations et ses meilleurs vœux de succès dans la poursuite de ses fonctions en tant que président du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance. Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

15. Questions diverses

Aucune question n'a été soumise lors de cette séance.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire du 4 novembre 2024



Rés. 2024-11-317

16 Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par la conseillère Debra Millington;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h12.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Richard Gauthier,  
Maire

Benoit Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier

